01 sep 2017 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 1er septembre 2017

Financement des accords sociaux relatifs aux secteurs fédéraux de la santé

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant pour 2017 les montants des indemnités des mesures prévues dans les accords sociaux qui ont trait au secteur des soins de santé et des mesures prévues dans le plan d'attractivité de la profession d'infirmier.

Des moyens ont été prévus dans le budget de l'Inami pour le financement des accords sociaux relatifs aux secteurs fédéraux de la santé. Concrètement, il s'agit des services de soins à domicile, des maisons médicales (chaque fois les services ou centres publics et privés) et des services de la Croix-Rouge.

Pour être en mesure d'assurer le financement, l'Inami doit verser les moyens financiers nécessaires d'une part au Fonds des établissements et des services de santé (Fonds Maribel social – Commission paritaire n° 330) et d'autre part au Fonds Maribel social de l'ONSS en ce qui concerne les services publics de soins à domicile et les maisons médicales. Le projet d'arrêté royal fixe les montants de ces versements.

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal fixant pour l'année calendrier 2017 les montants des interventions pour les mesures prévues dans les accords sociaux qui ont trait au secteur des soins de santé et qui ont été conclus par le gouvernement fédéral les 1er mars 2000, 28 novembre 2000, 26 avril 2005, 18 juillet 2005, 4 février 2011, 25 février 2011 et 24 octobre 2012 avec les organisations concernées représentatives des employeurs et des travailleurs et des mesures prévues dans le plan d'attractivité de la profession de praticien de l'art infirmier prévu dans les accords du 4 mars 2010 et du 17 mars 2010, pour autant qu'elles concernent des travailleurs occupés dans le secteur des soins à domicile, dans les maisons médicales et par la Croix-Rouge

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
http://www.deblock.belgium.be

© 2020 - news.belgium.be